

Belgique

Revue de presse : 1er octobre 2021 – 14 février 2022

- **Exilé.e.s : grève de la faim et négociations avec le gouvernement**

Reprise de la grève de la faim et de l'occupation de l'église du Béguinage

A l'été 2021, à Bruxelles, le collectif des sans-papiers « Union des Sans-Papiers pour la Régularisation (USPR) » a entamé une importante grève de la faim de deux mois qui s'est terminée le 21 juillet à la suite des faibles propositions du Secrétaire d'Etat belge à l'asile et à la Migration¹. Le Parti socialiste et le parti écologiste belge avaient menacé de faire tomber le gouvernement en cas de décès d'un gréviste sans-papier².

Fin octobre, plusieurs décisions négatives de l'Office des étrangers sont parues, relançant la contestation des personnes sans papier et de leurs soutiens³. Après 60 jours de grève de la faim, les collectifs de sans-papiers ont créé la campagne *In My Name*⁴ dans l'objectif d'établir une proposition de loi d'initiative citoyenne⁵, déposée le 7 décembre 2021⁶.

- **Infomigrants**, [Belgique : après un énième refus de régularisation, une marocaine sans-papiers reprend la grève de la faim](#), le 27 octobre 2021
- **RTBF**, [Régularisation des sans-papiers grévistes : "Des paroles données n'ont pas été respectées" par l'Office des Étrangers, estime Alexis Deswaef](#), le 29 octobre 2021

D'anciens grévistes de la faim ont vu leurs demandes de régularisation refusées malgré un dossier administratif solide et sont prêts à se mobiliser de nouveau au vu des promesses gouvernementales non-tenues, en reprenant la grève de la faim s'il le faut.

Conférence de presse des quatre négociateurs de la sortie de crise entre exilés et gouvernement en Belgique

- **RTBF, 3 novembre** : [RTBF, 3 novembre : Régularisation des sans-papiers : les négociateurs évoquent une trahison du secrétaire d'Etat à l'Asile, Sammy Mahdi](#), le 3 novembre 2021

Les quatre négociateurs qui ont contribué au mois de juillet 2021 à la sortie de crise provoquée par la politique migratoire restrictive du gouvernement belge - qui n'a pas clarifié les conditions permettant la régularisation des personnes sans papiers - ont appelé, le 3 novembre, le gouvernement à reprendre les dossiers des demandes de régularisation des grévistes.

Attentes de solution

¹ Infomigrants, *Belgique : après la suspension de la grève de la faim, les sans-papiers partagés entre lassitude et peur de l'avenir*, 23 juillet 2021. Disponible en ligne [ici](#).

² La Libre Belgique, *PS et Ecolo menacent de faire tomber le gouvernement en cas de décès d'un gréviste sans-papier*, 19 juillet 2021. Disponible en ligne [ici](#).

³ RTBF, *Bruxelles : plusieurs centaines de personnes manifestent pour la régularisation des sans-papiers*, 3 octobre 2021. Disponible en ligne [ici](#).

⁴ Site web de la campagne In My Name. Disponible en ligne [ici](#).

⁵ Il s'agit d'un mécanisme permettant de déposer un projet de loi directement au parlement fédéral après avoir récolté un nombre de signatures suffisants via une pétition.

A ce sujet, voir également : La Libre, *La loi d'initiative citoyenne approuvée en commission de la Chambre*, 18 novembre 2020. Disponible en ligne [ici](#).

⁶ Le Soir, *Les collectifs de sans-papiers déposent leur proposition de loi*, 7 décembre 2021. Disponible en ligne [ici](#).

- **La Libre Belgique**, [Nous sommes toutes et tous de mauvais avocats](#), le 10 novembre 2021

Spécialisé.e.s en droits des étrangers, 160 avocat.e.s ont déploré leur impuissance face au manque de clarté des critères relatifs à la régularisation des sans-papiers en Belgique. Dans la même lignée, 12 organisations et 47 eurodéputés appartenant aux groupes politiques de la Gauche, des Verts ou non affiliés ont apporté leur soutien aux personnes sans papiers et appelé à leur régularisation⁷.

- **Infomigrants**, ["La nuit ici, avec le froid, c'est une épreuve" : dans l'église du Béguinage à Bruxelles, les sans-papiers toujours dans l'attente](#), le 1er décembre 2021

Quatre mois après la suspension de la grève de la faim, une cinquantaine de sans-papiers occupent toujours l'église du Béguinage, dans le centre de Bruxelles. Malgré les discussions entamées à l'été 2021 avec les autorités, la plupart sont toujours dans l'attente de leur régularisation.

- **BX1**, [St Josse-ten-Noode : une nouvelle occupation de personnes sans-papiers](#), le 13 février 2022

D'après les renseignements pris par les occupants, un ancien hôtel serait vide depuis plus d'un an et le lieu ne ferait pas encore l'objet d'une demande de permis d'urbanisme. Le groupe a d'initiative contacté les autorités communales. "Nous sommes à Bruxelles depuis des années", a défendu un des porte-paroles du collectif dans un communiqué. "Notre réalité, c'est d'être sans-papiers, réprimés par la police, obligés de vivre à la rue ou entassés dans des logements non adaptés, trop chers, ou des abris saturés.

Contentieux

- **La Libre**, [Cinq sans papiers, anciens grévistes de la faim, introduisent une action contre l'Etat belge ce lundi](#), le 19 novembre 2021
- **RTBF**, [Le CIRÉ et la Ligue des droits humains se joignent aux grévistes sans-papiers dans leur plainte contre l'Etat. Le tribunal entendra les plaidoiries le 2 février](#), le 22 novembre 2021

Cinq personnes exilées ont porté plainte contre l'Etat belge considérant que leurs droits ont été violés dès lors que le secrétaire d'Etat n'a pas respecté les lignes directrices émises le 21 juillet 2021. Ces dernières s'appuyant sur la durée du séjour en Belgique, une bonne intégration ainsi que la présentation d'une promesse d'embauche.

Le tribunal civil de Bruxelles, siégeant en référé, a fixé au 2 février 2022 les plaidoiries. La Ligue des droits humains et le Ciré se sont joints à cette action aux côtés des anciens grévistes de la faim.

- **RTBF**, [Environ 150 personnes se sont mobilisées à Bruxelles pour la cause de 475 sans-papiers](#), le 2 février 2022

Ce sont environ 150 personnes, selon les organisateurs, qui se sont rassemblées sur la place Poelaert à Bruxelles, face au palais de justice, mercredi 2 février 2022, pour soutenir l'action judiciaire intentée par cinq sans-papiers, anciens grévistes de la faim.

- **7sur7**, [Action des grévistes de la faim: l'État belge conteste l'existence d'un accord](#), le 2 février 2022

Les avocates de cinq sans-papiers ont demandé, mercredi 2 février 2022 matin, au tribunal civil de Bruxelles en référé, d'ordonner à l'État belge de suspendre les décisions refusant la régularisation de séjour en Belgique de leurs clients. Selon elles, l'État, via son secrétaire d'État à l'Asile

⁷ European civic forum, *Statement on the situation of the uspr and undocumented people*. Disponible en ligne [ici](#).

et à la Migration, Sammy Mahdi, n'a pas respecté un accord datant de juillet 2021, qui garantissait la prise en compte de critères précis lors de l'examen des demandes de régularisation de quelque 475 sans-papiers. L'avocat de l'État a contesté l'existence d'un tel accord.

- **BX1, [Office des étrangers : la justice rejette la demande de suspension de cinq sans-papiers grévistes](#)**, 14 février 2022

La justice a rejeté la demande des cinq personnes sans papiers de suspendre l'examen de leur dossier par l'Office des étrangers, annonce le cabinet du secrétaire d'État à l'Asile et la Migration, Sammy Mahdi (CD&V).

- ***Crise de l'accueil :***

Etat des lieux

- **Le Soir, [Les demandeurs d'asile refoulés par Fedasil: il n'y a plus de place](#)**, le 21 octobre 2021

La crise de l'accueil prend un air de déjà-vu. Jeudi 21 octobre 2021 les demandeur.euse.s d'asile qui se sont présentés au Petit Château, à Bruxelles, ont trouvé portes closes. Problème : le réseau d'accueil Fedasil – instance belge responsable de l'accueil des demandeurs d'asile et sous la tutelle du Secrétaire d'État à l'Asile, de l'Immigration et de l'Intégration sociale – se dit saturé avec un taux d'occupation de 96 %. De plus, le centre d'arrivée pour demandeurs de protection internationale en Belgique également géré par Fedasil à Bruxelles – par lequel transitent les personnes quelques jours avant d'être dispatchées vers des places d'accueil – n'a tout simplement plus de places.

- **RTBF (Belga), [24 novembre : Asile et migration : des activistes campent devant le cabinet Mahdi en soutien aux demandeurs d'asile](#)**, le 24 novembre 2021

Une quarantaine de personnes a dénoncé mercredi 24 novembre 2021 la saturation du réseau d'accueil et la situation intenable que vivent les demandeur.euse.s d'asile en Belgique lors d'une action de rue organisée à proximité du cabinet du secrétaire d'Etat à l'Asile.

- **Le Soir, [Asile et migration : Sammy Mahdi pas favorable à l'installation d'un centre d'accueil](#)**, le 30 novembre 2021
- **La Libre, [Au Petit-Château, Fedasil ne respecte pas la loi et renvoie les candidats à l'asile à la rue : "Chaque jour, je reviens et je repars sans rien"](#)**, le 1er décembre 2021
- **La Libre Belgique, [Faute de places d'accueil, des mineurs sont à la rue au Petit-Château](#)**, 8 décembre 2021

Les bourgmestres de Schaerbeek, Saint-Josse et Evere ont demandé dans un courrier la présence de la police fédérale sur place et l'installation d'un centre d'accueil pour les demandeurs d'asile et migrants présents proche de la gare du Nord.

Cependant, Le secrétaire d'Etat à l'asile et la migration défend une politique de non-accueil des migrants en transit pour éviter « une sorte de Calais » qui « leur donnerait le signal qu'ils peuvent s'y reposer en route vers l'Angleterre ». Il préconise l'augmentation d'interventions policières.

La Région Bruxelloise tente de pallier à cette politique de non-accueil. Elle souhaite sortir durablement les gens de la rue en n'appliquant plus les plans d'hiver qui étaient uniquement mises en œuvre de novembre à mars. A l'inverse, elle a mis en place des services sur toute l'année. Cependant, Fedasil continue de rejeter les candidats l'asile, les laissant sans abris. L'agence fédérale a été condamnée 92 fois par le tribunal de travail entre le 29 octobre 2021 et le 19 novembre 2021 pour non-respect de la loi sur l'accueil. Neuf mineur.e.s isolé.e.s étrangers étaient à la rue devant les

grilles du Petit-Château à Bruxelles, le centre de Fedasil. C'est la première fois, depuis 2015, que l'agence fédérale ne parvient pas à assurer l'accueil des plus vulnérables.

Grève au Petit-Château

- **BX1**, [Le personnel du Petit Château en grève ce lundi, les syndicats reçus mercredi par Sammy Mahdi](#), le 18 octobre 2021

Le personnel du centre Fedasil du Petit-Château est en grève ce lundi 18 octobre 2021. Il dénonce des conditions de travail difficiles en raison du nombre de demandeurs d'asile. Les incidents se multiplient et le personnel craint pour sa sécurité. Interrogé par la RTBF, le secrétaire d'Etat à l'Asile dit comprendre le point de vue du personnel et être « du même avis qu'eux » quant aux conditions de travail. Il promet des recrutements et insiste sur la nécessité de prendre des mesures à moyen et long terme pour améliorer la gestion de la procédure d'asile.

- **RTBF**, [La consultation entre les syndicats de Fedasil et Sammy Mahdi a été "constructive"](#), le 20 octobre 2021

Un front syndical commun rassemblant la CSC, de la CGSLB et la FGTB a organisé lundi 20 octobre 2021 une grève de 24h au centre pour demandeurs d'asile du Petit-Château à Bruxelles. L'objectif était de protester contre un manque structurel de personnel qui ne permet plus aux employés de Fedasil de prendre en charge les demandeurs d'asile dignement. Selon les syndicats, le recours à des contrats temporaires renouvelés tardivement, entre autres, entrave le bon fonctionnement du centre.

- **BX1**, [Le personnel de Fedasil dépose un préavis de grève](#), le 27 octobre 2021

Les précédentes réunions avec le Secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration n'ayant pas abouti, l'assemblée générale du personnel du mardi 26 octobre 2021 a **décidé de reconduire une grève**.

Réponse à la crise de l'accueil : peu de places accordées malgré une condamnation de l'Etat

- **RTBF**, [Nouveau centre Fedasil à Glons : les 35 premiers réfugiés arrivent ce vendredi](#), le 3 décembre 2021
- **BX1+**, [100 places créées en urgence dans un hôtel pour les demandeurs d'asile du petit Château](#), le 6 décembre 2021

- **Info Migrants (Fr)**, ["La crise a été en partie réglée" : la saturation des centres d'accueil en Belgique, illustration d'un système faillible](#), 12 janvier 2022

Après la saturation du réseau d'accueil en décembre 2021, plusieurs centres ont été ouverts dans l'urgence pour héberger les demandeurs d'asile, à Bruxelles et ailleurs dans le pays. Des solutions certes bienvenues pour les associations, qui déplorent néanmoins des décisions prises dans l'urgence et non durables.

- **La Libre Belgique**, [Fedasil et Sammy Mahdi à nouveau condamnés pour défaut d'accueil](#), le 20 janvier 2022

Le tribunal de première instance de Bruxelles a condamné l'agence d'accueil Fedasil et l'Etat belge pour non-respect des obligations internationales en matière d'accueil des demandeurs d'asile. L'action en référé avait été introduite en novembre 2021 par plusieurs associations (dont le Ciré, Avocats.be, la Plateforme citoyenne ou encore Médecins du monde) pour dénoncer la saturation du réseau d'accueil et le refus d'enregistrer la majeure partie des demandes d'asile au centre d'arrivée du Petit-Château à Bruxelles.

- **Le Soir**, [Asile : tout juste condamnée, la Belgique manque à nouveau à son obligation d'accueil](#), le 27 janvier 2022

Malgré une condamnation de l'Etat avec menace d'astreintes, plusieurs dizaines personnes se sont de nouveau vu refuser l'accueil depuis lundi 24 janvier 2022, notamment les demandeuses et demandeurs placés.e.s en procédure Dublin. Des places étaient pourtant disponibles aux dires de la société civile.

- ***Criminalisation des personnes migrantes***

Refus d'entrée

- **RTBF**, [Un jeune congolais venu étudier à l'UCLouvain arrêté dès son arrivée à Zaventem](#), le 1er octobre 2021

Junior a atterri le 18 septembre 2021 à l'aéroport de Zaventem avec un visa étudiant, son passeport ainsi qu'une autorisation de l'UCLouvain pour s'inscrire en faculté d'économie et de gestion. Cependant, les policiers ont estimé le motif de son voyage suspect : ses droits d'inscription n'auraient pas été payés et l'objectif du voyage de l'étudiant n'était pas suffisamment démontré. Il a été placé dans un centre fermé durant douze jours dans l'attente de son expulsion. Son avocate a déploré une arrestation arbitraire.

- **Le Soir**, [Fin de la polémique : l'étudiant congolais Junior Masudi Wasso peut rester en Belgique](#), le 4 octobre 2021

L'Office des étrangers a décidé d'accorder à Junior, étudiant Congolais, l'accès au territoire belge pour qu'il puisse entamer ses études.

- **Sudinfo**, [Retournement de situation dans l'affaire Junior Msudi Wasso : l'étudiant ne dispose plus que d'un visa d'un mois sur le passeport qu'il a récupéré](#), le 5 octobre 2021

En récupérant son passeport après avoir été libéré du centre fermé où il était détenu, Junior a constaté que le visa accordé par l'ambassade de Belgique à Kinshasa avait été annulé et remplacé par un visa d'un mois, a dénoncé mardi 5 octobre 2021 son avocate.

- **Le Soir**, [Libération de Junior Masudi Wasso : les explications de Mahdi n'éteignent pas l'incendie](#), le 5 octobre 2021

L'autorisation d'accès au territoire finalement accordée au jeune Congolais n'a visiblement pas mis fin à l'affaire. Face aux explications du Secrétaire d'Etat concernant le dénouement, l'UCLouvain assure avoir transmis depuis plusieurs jours à l'Office des étrangers les informations nécessaires concernant les droits d'inscription payés par l'étudiant. Des députés demandent une enquête.

- **Le Soir**, [Un mois après l'affaire « Junior » un nouvel étudiant africain inscrit à l'UCLouvain détenu en centre fermé](#), le 9 novembre 2021

Yves, étudiant ivoirien, est arrivé le 27 octobre à l'aéroport de Zaventem, muni d'un visa de court séjour délivré le 6 octobre et entrant en vigueur le 10, de 1 500 € en liquide et d'une carte de crédit, ainsi que d'une lettre de l'UCLouvain spécifiant qu'il doit finaliser avant le 30 septembre son inscription (pour laquelle il a déjà payé une partie des frais, étape préalable à l'obtention de son visa). La police aux frontières lui a refusé l'entrée en Belgique du fait du délai de finalisation de l'inscription au 30 septembre. Il a alors été envoyé en centre fermé afin d'être expulsé le 7 novembre. Il a déposé un recours et le Conseil du Contentieux des Etrangers a rendu une décision en sa faveur le 4 novembre.

Le lendemain de la décision, durant le délai d'appel, l'Office des étrangers a produit un nouvel ordre d'expulsion à son encontre.

- **Le Soir**, [Etudiant africain refoulé : l'Office des étrangers débouté deux fois dans une nouvelle affaire](#), le 11 novembre 2021

Yves a pu quitter le camp où il était détenu depuis le 27 octobre 2021, à la suite d'une nouvelle décision en sa faveur rendue en extrême urgence par le Conseil du contentieux des étrangers.

- **La Libre Belgique**, [Une chercheuse thaïlandaise placée en centre fermé à son arrivée en Belgique : "Considérée comme une criminelle alors qu'elle est venue dans les règles"](#), le 12 décembre 2021

Ces refus d'entrée semblent généralisées : Une chercheuse thaïlandaise a ainsi été détenue en centre fermé à son arrivée en Belgique au motif que son voyage était jugé non essentiel. Elle s'est vu confisqué son téléphone portable ainsi que ses documents officiels de voyage. L'absence d'une attestation de voyage essentiel aurait motivé son refoulement.

- **RTBF**, [Un Bruxellois de 20 ans, déficient mental, expulsé de Belgique et refoulé en Turquie](#), le 19 janvier 2022

Après plusieurs jours en centre fermé suite à des doutes quant à sa nationalité, la mère de Fouad a été libérée pour raison de santé. Le jeune homme lui, n'a pas eu cette chance. L'Office des Étrangers, sur la base du rapport administratif de la police notamment, et "*parce qu'il n'a pas pu authentifier qu'il était Français*" a décidé de le renvoyer en Turquie.

- **7sur7**, [Elle atterrit à Charleroi pour voir sa famille et se retrouve en centre fermé : "Je n'ai jamais vécu ça"](#), le 24 janvier 2022

Onze jours en centre fermé, son visa Schengen abrogé... Voici le contexte dans lequel Ouïam a vécu ses fêtes de fin d'année. Pourtant, l'étudiante en quatrième année de médecine dentaire à l'Université de Médecine et de Pharmacie Grigore T. Popa à Iași (Roumanie) était simplement venue en Belgique pour rendre visite à son frère jumeau à Lille (France).

- **Alter Echos**, [Extension des visas étudiants : une loi en rodage](#), le 3 février 2021

Depuis août 2021, une nouvelle loi permet aux étudiants hors Union européenne diplômés d'études supérieures en Belgique d'introduire une demande d'extension de visa. Alors que ses voisins européens ont mis en œuvre cette directive européenne datant de 2016, la Belgique a longtemps joué la mauvaise élève. Autour de cette loi récente, de nombreuses incertitudes persistent, tant pour les personnes pouvant en bénéficier que pour les professionnels travaillant sur les questions migratoires.

- **Contentieux**

Affaire Mawda

- **RTBF**, [Décès de la petite Mawda: la cour d'appel réduit la peine du policier](#), le 4 novembre 2021
- **RTBF**, [Affaire Mawda: L'État belge est cité en justice par une ONG pour son rôle présumé dans le décès de l'enfant](#), le 15 novembre 2021
- **RTBF**, [Affaire Mawda : la cour d'appel confirme les peines de deux trafiquants d'êtres humains](#), 18 janvier 2022
- **Le Vif**, [Mawda : le chauffeur condamné à quatre ans de prison ferme, le policier à un an avec sursis](#), le 12 février 2022

Le 17 mai 2018, Mawda petite fille kurde de 2 ans a été tuée d'une balle dans la tête par la police belge, qui poursuivait la camionnette dans laquelle circulait sa famille pour se rendre en Angleterre.

Condamné en première instance à une peine d'un an de prison avec sursis pour homicide involontaire, le policier auteur du tir mortel a fait appel de sa condamnation, réduite à 10 mois de sursis. A contrario, les peines pour le chauffeur de la camionnette ainsi que pour les deux présumés passeurs ont été bien plus élevées. Le chauffeur a été condamné à quatre ans de prison ferme. La cour d'appel de Liège a confirmé la condamnation à 5 ans de prison ferme des deux présumés passeurs.

Enfin, l'Etat belge a été cité par l'ONG Défense des Enfants International, l'accusant de violation des obligations lui incombant en tant qu'Etat signataire de la Convention des droits de l'enfant⁸.

MENA

- **BX1**, [Une décision attendue le 1er décembre pour la plainte contre Sammy Mahdi et Fedasil](#), le 8 novembre 2021

Le tribunal du travail de Bruxelles a entendu les plaidoiries, lundi 8 novembre 2021 dans l'affaire qui oppose plusieurs organismes humanitaires au secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration et à Fedasil. Ces organismes, entre autres Médecins du Monde, Avocats.be et Mineurs en exil, ont dénoncé la mise en place de critères de sélection pour l'accueil des mineurs étrangers non accompagnés (MENA) en dehors des heures de bureau.

- **Travail – immigration**
- **BX1**, [Livres de repas : le collectif Coursiers en Lutte "s'oppose à la criminalisation des travailleurs sans papiers"](#), le 20 octobre 2021
- **Info Migrants**, [En Belgique aussi, les sans-papiers se tournent vers l'activité de coursier, un métier pénible et précaire](#), le 21 octobre 2021

En Belgique comme en France, les coursiers des plateformes comme Deliveroo ou Uber Eats sont souvent des sans-papiers ou des demandeurs d'asile. Le travail est précaire, mal rémunéré, physique. En conséquence, beaucoup de coursiers en situation "régulière" sous-louent leur compte à des sans-papiers telle que démontré par l'enquête du journal le Soir publié le 11 octobre 2021⁹. Dans un communiqué de presse, le collectif Coursiers en lutte explique que ces ⁽¹⁰⁾ sont criminalisés depuis la publication de cette enquête. ⁽¹¹⁾

- **Traversée vers le Royaume-Uni:**
- **Info Migrants**, [Vingt-quatre migrants secourus au large des côtes belges](#), le 27 octobre 2021
Vingt-quatre migrant.e.s qui tentaient de rallier l'Angleterre dans une embarcation de fortune ont été secourus, le 27 octobre 2021, à environ 40 km au large du port de Zeebruges. Une femme âgée fait partie des rescapés. Ils étaient en mer depuis deux jours.
- **Politiques migratoires :**

⁸ Défense des enfants international, *Communiqué de presse - Affaire Mawda : l'Etat belge va devoir rendre des comptes*, 23 novembre 2021. Disponible en ligne [ici](#).

⁹ Le Soir, *Professions : coursiers sans papiers*, 11 octobre 2021. Disponible en ligne [ici](#).

- **RTBF**, [Les grands principes du code de la migration validés en Conseil des ministres](#), le 4 février 2021

L'architecture du futur "Code de la migration", telle que proposée par le Secrétaire d'Etat à l'asile et la migration, a été approuvée le vendredi 4 février 2021 en Conseil des ministres. Cette "architecture" consiste en quelques grands principes et objectifs autour d'une poignée de thèmes (demandes, retour, accueil, recours, principes généraux).

On y retrouve comme objectifs d'avoir des délais de traitement plus rapides des demandes d'asile introduites, un cadre "*clair*" pour les « retours », avec des procédures « *cohérentes* », etc. Le travail de rédaction d'une première mouture du Code, en tant que tel, doit désormais commencer.